

Image not found or type unknown



Le Conseil d'État, juridiction administrative suprême

Question / réponse publié le **05/08/2024**, vu **134 fois**, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

Le Conseil d'État, juridiction administrative suprême

Le Conseil d'État, créé en 1799, est à la fois une juridiction administrative et conseiller du Gouvernement. Juge des litiges entre l'administration et les administrés, il est aussi la plus haute autorité de l'ordre administratif (il est le juge administratif suprême).

SOURCE ET DE PLUS :

<https://www.vie-publique.fr/fiches/268527-le-conseil-detat-juridiction-administrative-supreme>